



# Job en Europe



## Programme financé par le Conseil général d'Ille-et-Vilaine Un job pour les jeunes d'Ille-et-Vilaine de 18 à 30 ans

L'association Jeunes à Travers le Monde, a créé ce programme pour toute personne de 18 à 30 ans, résidant en Ille-et-Vilaine, quelque soit son niveau de qualification. L'objectif de ce dispositif est de **découvrir le monde du travail par une première expérience professionnelle à l'étranger** (Londres, Dublin ou Jersey).

**Préparation au départ**  
**Départ en groupe**  
**Aide financière**  
**Hébergement**

## Prochain départ 28 février 2010

## 3 formules pour travailler à l'étranger

### 1 « Job à Londres ou Dublin »

*4 semaines pour trouver un emploi.*

**Profil : diplômés Bac maximum**

(ou les diplômés au dessus du Bac n'ayant pas trouvé d'emploi en lien avec leur formation depuis au moins 12 mois).

#### L'aide apportée par JTM

Durée : 6 mois.

Préparation au départ : formation de 3 jours à Rennes).

Bourse de 200 €.

Hébergement offert (4 semaines).

Accompagnement pour la recherche d'emploi.

Formation linguistique gratuite

### 2 « Job immédiat à Londres »

*2 semaines pour trouver un emploi.*

**Profil : diplômés à partir du Bac +2 et plus.**

Durée : 3 mois.

Préparation au départ (3 jours à Rennes).

Bourse de 200 €.

Hébergement offert (2 semaines).

Accompagnement pour la recherche d'emploi.

### 3 « Hôtellerie / Restauration à Jersey »

**Profil : uniquement pour les personnes qualifiées en Hôtellerie / Restauration**  
(métiers de bouche inclus).

Durée : 6 mois.

Préparation au départ (formation de 3 jours à Rennes).

Accompagnement pour la recherche d'emploi.

Bourse de 200 €.

Hébergement offert (2 semaines).

Formation linguistique gratuite



**Association Jeunes à Travers le Monde**

Espace Anne de Bretagne - 15, rue Martenot - 35000 RENNES

Tél. : 02 99 78 35 36 - [www.international-jtm.com](http://www.international-jtm.com)

Septembre 2009



## Démarches à suivre

### Pièces à fournir

- **Dossier de candidature** de JTM (disponible à l'accueil de JTM ou téléchargeable sur le site internet de JTM). Consulter la fiche « Aide à la rédaction du dossier candidature »
- **Fiche** « Informations sur votre projet de mobilité » à compléter.
- **Lettre en français** expliquant votre motivation pour le programme.
- Un **CV en français ET** un CV en **anglais**.
- Une **photo d'identité** à coller sur le dossier de candidature.
- Un **justificatif de domicile en Ile-et-Vilaine** à votre nom (taxe d'habitation **OU** deux factures : une la plus récente possible et une autre datant d'au moins un an), ou au nom de vos parents (taxe d'habitation **OU** deux factures : une la plus récente possible et une autre datant d'au moins un an **ET** livret de famille).

### Sélection des candidats

- **Réunion d'information collective** : tous les candidats convoqués recevront des informations pratiques pour préparer leur départ (présence obligatoire).
- **Sélection** : chaque participant sera invité individuellement à un entretien de sélection en français et à réaliser un test écrit et oral en anglais.
- **Préparation au départ** (pour les personnes sélectionnées) : session de 3 jours consacrée aux aspects culturels et linguistiques du séjour. Ce temps de formation obligatoire se déroulera à Rennes.

## Départ : 28 février 2010

Date limite dépôt de dossier : 25 janvier

Réunion d'information collective : ..... 1<sup>er</sup> février (9h – 12h)

Entretien individuel sur convocation : ..... entre le 1<sup>er</sup> et le 3 février

Préparation collective au départ : ..... 3 journées : 17, 18 et 19 février

Arrivée dans le pays d'accueil : ..... 28 février

### Les conseils de JTM

- Disposer d'un montant minimum de **1 500 €** sur votre compte pour couvrir les premiers frais (transport, caution, nourriture ...).
- Souscrire à une **assurance** d'assistance - rapatriement et une assurance de responsabilité civile personnelle (vie privée) pour toute la durée du séjour.
- Se munir d'un passeport en cours de validité. Pour Londres, le passeport est indispensable pour ouvrir un compte bancaire. Il peut s'avérer nécessaire pour toutes les démarches administratives dans tous les pays concernés.
- Un extrait de casier judiciaire de moins de 3 mois (appelé « bulletin N°3 ») peut vous être demandé par votre employeur. Vous pouvez l'obtenir par Internet en 2 jours ([www.cjn.justice.gouv.fr](http://www.cjn.justice.gouv.fr)).



**Association Jeunes à Travers le Monde**

Espace Anne de Bretagne - 15, rue Martenot - 35000 RENNES

Tél. : 02 99 78 35 36 - [www.international-jtm.com](http://www.international-jtm.com)

Septembre 2009

